

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



PRESCRIVANT L'OUVERTURE ET L'ORGANISATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LA DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DU CONQUET

Par arrêté n°2024-06-01 du 17/11/2025, le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la **déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Conquet qui se déroulera du mercredi 10/12/2025 (8H30) au lundi 12/01/2026 (17H30) inclus**, soit pendant 34 jours consécutifs.

Le dossier de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Conquet comprend 2 parties : la justification de l'intérêt général du projet et l'adaptation du PLU pour permettre **la construction d'une résidence autonomie sur un petit secteur du Parc Beauséjour, aujourd'hui classé en zone naturelle N au PLU en vigueur.**

Le dossier d'enquête comprendra une notice justifiant toutes les adaptations citées ci-dessus, des pièces de procédure et l'avis de l'Autorité environnementale suite à la demande d'examen au cas par cas.

Monsieur Bruno BOUGUEN, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif (TA) de Rennes.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie du Conquet, rue Lieutenant Jourden, 29217 Le Conquet. Les 3 permanences du Commissaire Enquêteur auront lieu à la mairie du Conquet.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public à la mairie du Conquet et au siège de la CCPI pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Mairie du Conquet, Rue Lieutenant Jourden, 29217 Le Conquet : lundi (10h-12h ; 14h-17h30), mardi et jeudi (8h30-12h ; 14h-17h30), mercredi (8h30-12h) et le vendredi (8h30-12h ; 14h-17h)
- Communauté de Communes du Pays d'Iroise ZA de Kerdrioual 29290 Lanrivoaré : lundi au vendredi : 8h30-12h/ 13h30-17h (vendredi 16h30).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions **sur le registre d'enquête en mairie du Conquet ou sur celui situé à la CCPI.**

Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur par :

- **Courrier Postal : CCPI - ZA de Kerdrioual - 29290 LANRIVOARE**, en précisant la mention « enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU du Conquet » et « à l'attention du Commissaire Enquêteur »
- **Courrier Electronique** : enquete-dp1-conquet@democratie-active.fr
- **Registre dématérialisé** : <https://www.democratie-active.fr/enquete-dp1-conquet/>

Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences, toutes en mairie du Conquet et recevra le public :

- **Mercredi 10/12/2025 : 8H30-12H**
- **Jeudi 18/12/2025 : 8H30-12H**
- **Lundi 12/01/2026 : 14H-17H**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la CCPI dès affichage du présent arrêté ou obtenir des informations auprès de Monsieur le Président de la CCPI, responsable du projet d'enquête publique.

Les informations relatives à l'enquête publique de la déclaration de projet n°1 du PLU du Conquet peuvent également être consultées sur les sites Internet de la CCPI (pays-iroise.bzh) ou du Conquet (leconquet.bzh).

A l'expiration du délai d'enquête, les 2 registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 8 jours pour rencontrer le Président ou son représentant et lui transmettre un PV de synthèse des observations écrites et orales. Le Président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

A partir de la clôture de l'enquête, elle disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre, au Président de la CCPI et au Président du TA de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur au siège de la CCPI et à la mairie du Conquet aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée de 1 an à compter de sa transmission à la CCPI ainsi que sur leur site internet.

Après l'enquête publique, le projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU du Conquet éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions motivées, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Le dossier ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse.

La personne responsable de projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le Président de la CCPI.